

DECLARATION DE FORT-DE-FRANCE JOURNEES MONDIALES DE L'URBANISME 2010

Le 8 novembre a été déclaré Journée Mondiale de l'Urbanisme depuis 1949 ; Elle est aujourd'hui célébrée dans plus de 30 pays sur 4 continents, afin de faire appel à la conscience des citoyens et des collectivités pour mettre en perspective les impacts environnementaux liés aux activités humaines.

Pour la première fois, les Journées Mondiales de l'Urbanisme en France se sont tenues dans un territoire ultramarin, à la Martinique, à Fort de France, en lien avec des représentants de la Guadeloupe de la Guyane, de la Caraïbe, des Amériques et d'Europe.

Elles ont mobilisé du 7 au 14 novembre, les acteurs concernés : Etat, collectivités territoriales, institutions, chercheurs, enseignants, experts, associations, organisations professionnelles et entreprises... accompagnées, pour une première également Outre Mer, de la tenue d'une session de qualification de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) et d'étudiants d'instituts d'urbanisme, auxquels se sont joints de jeunes architectes diplômés pour participer aux ateliers de formation des JMU sur la problématique suivante :

« Comment les villes des Caraïbes peuvent-elles devenir durables ? En quoi un « Alter urbanisme » Caraïbes, entre Amériques et Europe, pourrait-il contribuer à une meilleure gestion des risques humains et naturels ? »

Nous, femmes et hommes, acteurs de la ville et des territoires, réunis pour les Journées Mondiales de l'Urbanisme à Fort-de-France¹, à l'initiative de la Société Française des Urbanistes (SFU), et du GIP-GPV Fort de France,

Considérant :

- ✚ L'Accord international de Nagoya, du 29 octobre 2010, qui vise à enrayer la disparition alarmante des espèces, sur la base des travaux relatifs aux « économies des écosystèmes et de la biodiversité » ;
- ✚ La Déclaration de Cancun du 23 février 2010, qui affirme notamment que la promotion du développement durable de l'Amérique Latine et des Caraïbes doit être au cœur des préoccupations de cette région du monde ;
- ✚ La Charte de Leipzig - 2007, sur la ville européenne durable, qui recommande en particulier le développement de conceptions de développement urbain intégrées, la mise en place des

¹ Déclaration de Fort de France 2010 :

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Serge Letchimy, Urbaniste, Président de la Région Martinique, Député de Martinique

En présence de Monsieur Claude Beaulac, Directeur général de l'Ordre des Urbanistes du Québec

- Avec le soutien de :

Monsieur Ange Mancini, Préfet de la Région Martinique

Monsieur Ismael Fernandez Mejia, Président de l'Association Internationale des Urbanistes (AIU/ISOCARP)

- Avec l'appui des institutions et des partenaires :

Ministère de l'Outre Mer ; Ministère de l'Ecologie de l'Energie du développement Durable et de la Mer (MEEDDM) ; Conseil Régional de Martinique ; Conseil Régional de Guadeloupe ; Conseil Régional de Guyane ; Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) ; Commune de Fort-de-France ; Agence Française de Développement (AFD) ; Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- Avec la participation de représentants de :

Conseil Européen des Urbanistes (CEU/ECTP) ; Association Internationale des Urbanistes (AIU/ISOCARP) ; OPQU ; FPACT ; PACT Martinique ; PACT Guadeloupe ; Pact Guyane ; GRET ; ADUAM (FNAU) ; ARUAG (FNAU) ; FNCAUE ; CAUE Martinique ; CAUE Guadeloupe ; CAUE Guyane ; ARMOS (maîtres d'ouvrages) ; Association Guadeloupe du CFDU ; FAAC (Fédération des Architectes Caraïbes) ; Conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane, de l'Ordre National des Architectes ; Maison de l'Architecture de Martinique ; Maison de l'Architecture de Guadeloupe ; Cobaty Martinique ; APERAU et associations membres ; IUAR (Institut urbanisme Aix) ; IATU (Institut urbanisme Bordeaux) ; IUG (Institut Urbanisme Grenoble) ; IUL (Institut urbanisme Lyon) ; IUP (Institut Urbanisme Paris) ; Institut d'Urbanisme Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Institut d'Urbanisme Paris 4 Paris Sorbonne ; Institut Français d'Urbanisme (IFU) ; Ecole d'architecture de Paris Belleville ; Association des Secouristes Martiniquais ; Association pour le Logement (ALS) ; Comité Martiniquais du Tourisme ; Office de Tourisme de la Ville de Fort-de-France ; Hôtel Batelière ; Nouvelles Frontières ; Corsair ; Air Caraïbes ; Groupe Vinci ; Société de Promotion de la Pointe-Simon ; CFA Caraïbes ; FCI ; Crédit Coopératif ; Caisse d'Epargne ; Crédit Mutuel.

structures de gouvernance adaptées à ces objectifs et la promotion d'un développement équilibré des territoires sur la base d'un système urbain polycentrique.

- ✚ La Déclaration de Vancouver - 2006, signée par la Société Française des Urbanistes, qui engage la profession d'urbaniste dans le Monde, à travailler collectivement et en partenariat, afin de répondre effectivement aux défis posés par la croissance urbaine, par l'accroissement de la pauvreté urbaine, par les catastrophes naturelles liées entre autres au changement climatique ;
- ✚ La Déclaration de Cayenne, des villes capitales de l'Outre Mer français - 2006, qui affirme principalement que la revitalisation urbaine est une priorité majeure ;
- ✚ La Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle - 2003, qui présente la vision des urbanistes d'Europe réunis au sein du Conseil Européen des Urbanistes et leur engagement comme professionnel urbaniste.

Constatons que :

Une prise de conscience internationale récente vise à mieux prendre en compte les enjeux mondiaux actuels, tels le climat, la biodiversité, l'accès et la gestion équitable des ressources, la production d'une énergie renouvelable locale tout autant qu'une indispensable gestion d'une économie énergétique ;

Il n'en demeure pas moins, que les inégalités perdurent, s'accroissent et que la pauvreté présente dans un monde devenu massivement urbain, est souvent une des causes principales de l'amplification des impacts de catastrophes humaines et naturelles ;

Il est urgent, pour mieux traiter les risques humains et naturels, de développer une intelligence collective, s'appuyant sur le vécu et la culture des populations concernées ;

L'espace Caraïbe, victime de crises structurelles ou conjoncturelles, naturelles ou sociétales, facteurs d'injustice et d'exclusion est particulièrement concernée par les sujets traités dans les chartes et déclarations précitées ;

L'espace Caraïbe, est aussi potentiel de survie, de vitalité, de projection ... Il représente entre Amériques et Europe, un authentique laboratoire ;

Parmi les politiques urbaines présentées lors des JMU, le « Plan Urbain Intégral » de Medellin, interpelle en ce sens, en affichant comme volonté politique, trois axes de conception et de réalisation, depuis à peine une décennie : « 1. Apporter le meilleur de la ville au plus pauvre ; 2. Planifier pour ne pas tomber dans l'improvisation ; 3. L'argent public est sacré ».

En matière de prévention, le « Plan de Prévention des Risques » de la Ville de Fort-de-France, apparaît comme un exemple à suivre.

Nous incitons tous les acteurs des villes et des territoires à :

Transcender les limites géographiques, administratives et politiques, pour mieux prendre en compte, tant en situation d'urgence qu'en temps de prévention, les périmètres d'études et opérationnels les plus pertinents à assurer une bonne organisation des secours, une mise à l'abri des populations et les moyens d'une bonne gestion de leur vie ;

Promouvoir la ville et le territoire Caraïbe durable de demain, fruit d'une production planifiée et gérée avec les habitants, par une démocratie participative dotée de moyens renforcés, en respectant leurs usages et leurs cultures, afin de favoriser une vie harmonieuse et renforcer les solidarités ;

Prendre en compte l'existence de « mangroves urbaines », d'habitats spontanés, dont l'évolution à court terme doit être maîtrisée ;

Nous nous engageons à :

Promouvoir, soutenir et accompagner toutes les actions qui vont dans le sens des préconisations citées ;

Appuyer, toutes les initiatives pour la création d'un institut d'urbanisme à l'échelle de la Caraïbe insulaire et continentale, en lien avec l'Université Antilles Guyane pour traiter de ces sujets, avec les professionnels des territoires concernés ;

Inciter au renforcement des organisations professionnelles des urbanistes, dans la perspective de leur qualification et de leurs engagements dans des actions de coopérations régionales renforcées ; Mettre tout en œuvre pour participer à l'effort de solidarité envers la population d'Haïti, en insistant pour que les engagements pris par la Communauté internationale et les Etats soient respectés.

